

Extrait du registre
des délibérations de la commune de VARRAINS
séance du 04/05/2023

Date de la convocation 25/04/2023	L' an 2023, le 4 Mai à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, MAIRIE sous la présidence de DELAMARE Pierre-Yves, Maire
Date d'affichage 25/04/2023	
Nombre de membres Afférents au Conseil municipal : 15 Présents : 9 Votants : 13	Présents : M. DELAMARE Pierre-Yves, Maire, Mmes : ABIVEN Janig, BIRIE-HABAS Cécile, LACOINTE Mélanie, REBEILLEAU Pascale, VERRIEZ Catherine, MM : PELTIER Sylvain, PERCHERON Guillaume, ROBERT Eric Absent(s) : MM : MUREAU Christophe, VERON Antoine Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BEUZIT Agnès à M. DELAMARE Pierre-Yves, RENARD Catherine à Mme REBEILLEAU Pascale, MM : KIEFFER Thiébault à M. PELTIER Sylvain, REBEILLEAU Sylvain à M. ROBERT Eric Secrétaire : Mme BIRIE-HABAS Cécile

VOTE POUR = CONTRE = ABSTENTION =	<u>AFRIEJ - PROJET DE TRANSPORT SOLIDAIRE</u> Le Conseil Municipal avait accepté le projet de transport solidaire porté par l'association AFRIEJ en partenariat avec différentes communes du secteur en janvier 2023. Plusieurs réunions de travail ont eu lieu. Mme Pascale REBEILLEAU adjointe ayant participé à ces réunions présente l'avancée du dossier. Compte tenu que la commune de Distré ne souhaite pas rejoindre ce dispositif, cinq communes sont intéressées à savoir Artannes, Bellevigne-les-Châteaux, Rou-Marson, Varrains et Verrie. Une enquête va être lancée dans chaque collectivité avec la distribution d'un formulaire dans chaque foyer afin de recueillir les besoins des administrés et la possibilité de devenir également conducteur bénévole. Une réponse sera attendue pour le 19 juin avec un lancement du dispositif en septembre prochain.
VOTE POUR = CONTRE = ABSTENTION =	<u>PERSONNEL COMMUNAL : RENOUELEMENT DE CONTRAT ADJOINT TECHNIQUE</u> Le Maire propose à l'assemblée : Le renouvellement du contrat d'un agent dans le grade d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie hiérarchique C pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période du 1 ^{er} juillet au 30 septembre 2023 Cet agent assurera des fonctions polyvalentes d'adjoint technique à temps complet : entretien des espaces verts, travaux de voirie, autres travaux techniques divers d'entretien et de maintenance. La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement soit à l'échelle C1. Monsieur le Maire est chargé d'informer l'agent contractuel affecté à ce poste et de signer un contrat de travail. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE : Article 1 : d'adopter la proposition du Maire, pour le renouvellement du contrat d'un adjoint technique à temps complet du 01/07/2023 au 30/09/2023 pour surcroît d'activités au service technique
VOTE POUR = 13 CONTRE = 0 ABSTENTION = 0	<u>DROIT DE PREEMPTION URBAIN</u> 29 Grand'Rue – 415 m ² Vendeurs : conjoints FLAUSS Jean-Paul et ses enfants Le Conseil Municipal ne souhaite pas préempter.

VOTE POUR = 13 CONTRE = 0 ABSTENTION = 0	<u>DROIT DE PREEMPTION URBAIN</u> 83 et 85 Grand'Rue – 279 m ² Vendeurs : Monsieur et Madame Christophe PEARSON Le Conseil Municipal ne souhaite pas préempter.
VOTE POUR = 13 CONTRE = 0 ABSTENTION = 0	<u>LOCATION D'UN APPARTEMENT TYPE 3, DANS L'IMMEUBLE « LEMOINE » 1 RUE DES ROGELINS A COMPTEUR DU 4/5/2023</u> LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré, - EST FAVORABLE à une mise en location de l'appartement de type 3, situé dans l'immeuble « Lemoine » sis 1 rue des Rogelins, à compter de la présente délibération suivant les conditions énoncées ci-dessus
<ul style="list-style-type: none"> - <u>élections sénatoriales et désignation des délégués et suppléants</u> : Monsieur le Maire fait un point sur ces élections. Le Conseil Municipal devra se réunir impérativement le vendredi 9 juin 2023, afin de désigner parmi les conseillers 3 délégués et 3 suppléants parmi les listes déposées ce jour. qui devront voter les sénateurs le dimanche 24 septembre 2023. Il est impératif que le quorum soit atteint lors du 9/6/2023. - <u>Proposition d'assurance / mutuelle aux habitants AESIO MUTUELLE</u> LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité des voix décide de ne pas donner suite à cette unique proposition. Il faudrait effectuer des comparaisons d'assurances et la commune n'est pas en capacité de le faire. - <u>Réunions de quartier – planning – à 18 h 30 – Salle Mariane</u> Viticulteurs : vendredi 5 mai 2023 Commerçants artisans et professions libérales : vendredi 1er septembre 2023 - <u>Cérémonie du 8 mai</u> – début à 10 h devant église - <u>Prochaines réunions de CM</u> : 9 juin – 6 juillet 2023 	

Le Maire Monsieur Pierre-Yves DELAMARE